

OBJET : (311) CULTURE – PROGRAMMATION CULTURELLE – ADHESION AU RESEAU ESCALES DANSE

LE DIX HUIT JUIN,

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le vendredi 5 juin 2026, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Nicolas PONCHEL**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur PONCHEL Maire,
M. FLAMENT, Mme SAIDI, M. ZAMBUJO,
Mme MONTEL, M. LAMARCHE, Mme TAGUEMOUNT,
Adjoints
M. CALVIAC, Mme CHAMARD LASTRE, M. CHINI
Le nombre de conseillers en exercice est de 35 M. EDOUARD, M. FLEURY, M. GOBINET,
Mme GUERIN, Mme GUINET, M. LAIGLE,
Mme LEMOINE, M. LOUIS-MICHEL,
Mme MARTIN et M. MARTINVALET
Conseillers Délégués
Mme SEHL, Mme PINHEIRO, Mme HELT,
Mme CAPBLANC, M. BOISCO, Mme RICARD,
M. LASSOUED, Mme LE FUR, M. BOUCLY,
Mme JACQUET-LEGER,
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme DE SOUSA	à	M. MARTINVALET
Mme FRITIS	à	Mme SAIDI
Mme BOUNAGCHA	à	M. BOUCLY

ABSENT EXCUSE : M. GORZA

ABSENT : M. PORTIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CHINI Ridha

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 26 Juin 2026

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20260618 - DL2026 - 79

Publiée le 15 Juin 2026



Pour le Maire
Par délégué
Directeur Général Adjoint des services

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026/79 du 18 juin 2026

OBJET : (311) CULTURE – PROGRAMMATION CULTURELLE – ADHESION AU RESEAU ESCALES DANSE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29 et L 2122-21,

Considérant que l'adhésion au réseau Escales Danse, coordonné par l'association du même nom, concourt à la stratégie territoriale de généralisation du label 100% Éducation Artistique et Culturelle sur le territoire,

Considérant qu'au regard des dispositifs d'enseignement dispensés sur la Ville de Sannois tels que « Danse à l'école », la danse occupe une place prépondérante dans le paysage culturel sannoisien.

Considérant que l'adhésion au réseau Escales Danse constitue une opportunité d'accompagner les agents du service culturel dans l'exercice de leurs fonctions à travers des possibilités de participer à des formations, à des rencontres professionnelles, à des journées de développement de soutien à la création chorégraphique, etc.

Considérant que le statut de « membre associé » permet à la Ville de Sannois de bénéficier des projets d'actions artistiques au bénéfice des publics scolaires, des structures médico-sociales, des centres sociaux etc...

Considérant que le statut de « membre associé » permet à la Ville de Sannois de bénéficier d'une intervention financière plus importante de la part du réseau Escales Danse (mutualisation de tournée, coproduction, participation aux frais de transport, etc),

Vu l'avis des IIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 30

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 3

DECIDE :

Article 1 : d'adhérer au réseau Escales Danse en qualité de « membre associé ».

Article 2 : de préciser que le montant de la cotisation annuelle est de 700 € TTC.

Article 3 : dit que la dépense est prévue sur l'exercice budgétaire de l'année 2026.

Article 4 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

LE MAIRE

Nicolas Ponchel
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Ridha CHINI
Conseiller municipal
Délégué aux Quartiers